

Le golf est votre passion? Protégez votre investissement et couvrez le forfait de votre abonnement annuel en cas d'empêchement prolongé.

Nous vous garantissons une couverture des frais d'annulation pour le forfait déjà acquitté de votre abonnement annuel auprès de votre installation de golf Migros en cas de:

- maladie, blessure, décès
- changement de lieu de travail
- perte d'emploi involontaire

Il est préférable d'acquérir votre couverture parallèlement à l'acquisition de votre abonnement annuel, de manière à être parfaitement protégé dès le départ.

Couverture des frais d'annulation pour les abonnements annuels des Golfparcs Migros

Résumé des prestations

Frais d'annulation en cas d'absence

Frais proportionnels en cas d'interruption prématurée

Frais proportionnels en cas d'interruption temporaire

Prime annuelle1

2,6% du prix de l'abonnement annuel de Migros Golf

¹ Prime et droit de timbre fédéral compris. Etat au mois de novembre 2020. Sous réserve de modification des prestations et des primes.

Lien avec conclusion directe en ligne: www.erv.ch/mgolf

Votre assureur est ERV, une succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, www.erv.ch. info@erv.ch. Téléphone 058 275 22 10.

Le centre de services se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.



Proposition d'assurance.

$\ \square$ Je souhaite couvrir les frais d'interruption de mon abonnement annuel de Migros Golf.		
Informations sur le proposant/le preneur	nformations sur le proposant/le preneur d'assurance	
□ M. □ Mme		
N /D /		
	Adresse courriel	
	Début souhaité de l'assurance¹ (Date)	
Lieu/Date	Signature du proposant	
¹ La couverture d'assurance prend fin le 31.1		

Le proposant déclare avoir lu et accepté un exemplaire des Conditions générales d'assurance (CGA) et des informations de l'intermédiaire qui y sont contenues, selon l'art. 45 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). Il prend également connaissance du fait que, à moins qu'il n'ait fixé un délai plus court pour l'acceptation, il reste lié par la proposition pendant 14 jours et s'engage à payer la prime lors de la conclusion du contrat d'assurance.

Votre assureur est ERV, une succursale de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, www.erv.ch. info@erv.ch. Téléphone 058 275 22 10.



GAS/ECR/ICR incht frankieren ne pas affranchir







ERV Case postale 4002 Bâle